



## PRÉFET DE L'ALLIER

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Auvergne - Rhône-Alpes  
Unité inter-Départementale  
Cantal / Allier / Puy-de-Dôme  
Equipe Environnement Carrières de l'Allier*

Yzeure, le 04 avril 2017

### RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

#### Établissement

Raison sociale : Cosmetique Active Production	Date de la visite : 27/03/2017
Adresse du site inspecté : ZI de Vichy Rhue, Creuzier le Vieux	Date de la précédente visite : 26/09/2016
Activités principales : 4331 Liquides inflammables, 1450 Solides inflammables (stockage ou emploi de)	Type de visite :
<input type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Enregistrement	<input type="checkbox"/> Approfondie <input type="checkbox"/> Courante <input type="checkbox"/> Rapide
<input type="checkbox"/> Déclaration <input type="checkbox"/> Non classé	<input type="checkbox"/> Annoncée <input type="checkbox"/> Inopinée
<u>Niveau de priorité « environnementale » de l'établissement</u> établissement à enjeux	<input type="checkbox"/> Planifiée <input type="checkbox"/> Circonstancielle
	Visite réalisée suite à l'étude d'un DDAE et à un projet de construction d'une tour de stockage de matières premières.

#### Thèmes de la visite

- *Suivi des remarques de la dernière inspection*
- *Mise à jour administrative du site (DDAE déposé en 2016)*
- *Rejets aqueux*
- *Présentation du projet de tour de stockage*

#### Référentiels de la visite

- *Arrêté préfectoral d'autorisation du 3 novembre 2006,*
- *DDAE déposé le 28 septembre 2016*

#### Liste des installations inspectées

Stockage de matières premières (y compris solides et liquides inflammables), chambre chaude, chambre froide, une partie des quais de livraison, bassins de récupération et d'homogénéisation des effluents aqueux, déchèterie.

## **Principales constatations effectuées**

Concernant les rejets aqueux, un plan d'action est mis en œuvre :

- des tests ont été réalisés en janvier et février 2017 : ils permettent de démontrer que la teneur excessive en hydrocarbures est liée à l'utilisation de certaines matières premières. Une solution économiquement acceptable est à mettre en œuvre rapidement afin de respecter les valeurs limites d'émission prescrites dans l'arrêté préfectoral ;
- un système de neutralisation par la soude a été testé sur site. La mise en place d'un système doit être effectuée afin de réguler l'acidité des rejets ;
- un projet de station d'épuration est initié : une étude technico-économique est attendue.

Le dossier d'autorisation d'exploiter en cours doit être complété avec une étude de la toxicité des produits lors de leur dégradation suite à un incendie dans le local de stockage des matières premières.

Concernant la modification du stockage de matières premières inflammables et le projet de construction d'une tour de stockage, un dossier de porté à connaissance décrivant les impacts du projet en prenant en compte les modifications liées à la construction du nouveau bâtiment ainsi que la modification du stockage dans le bâtiment existant doit être déposé. Ce dossier doit permettre de déterminer si la modification est substantielle selon l'article R 181-46 du Code de l'Environnement.

## **Commentaires**

En ce qui concerne le projet de tour de stockage, le traitement du dossier dépendra de la substantialité de la modification.

- Si la modification est jugée substantielle par l'inspection des installations classées, un nouveau dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) devra être déposé,
- Si la modification n'est pas jugée substantielle par l'inspection des installations classées, cette modification sera notifiée dans le même rapport que celui concernant le DDAE en cours et sera réglementée par un seul arrêté reprenant les deux procédures en cours.

## **Pièce jointe**

Rédigé le 03 mars 2017 par  L'inspecteur de l'environnement (catégorie installations classées)	Vérifié le 06/04/2017 par  L'inspecteur de l'environnement (catégorie installations classées)	Approuvé le 07/04/17 par  Pour la directrice, Le chef de l'UiD CAP
Signé	Signé	Signé